

LE TOITORIEL



**à l'usage des personnes
qui souhaitent soutenir
les familles sans toit
des écoles, collèges et lycées
de Lyon**

Dernière version du toitoriel proposée par le collectif Jamais Sans Toit

- collectif de soutien aux élèves sans toit et leur famille -

Stage intersyndical des 15 et 16 novembre 2018

(CNT - Sud Education - CGT Educ'Action- SGEN CFDT – FSU)

Sommaire

Introduction.....p.3

Les démarches institutionnelles.....p.3

- Que faire dans son établissement scolaire.....p 4
- Les démarches institutionnelles en dehors de l'école.....p 6

La mobilisation citoyennep7

- Monter un collectif de soutien.....p 8
- Organiser une action autour de l'école et du quartier.....p 9
- Alerter les autoritésp 10
- Occuper son école, son collège ou son lycéep 12
- Les actions d'accompagnement social.....p 12
-

Les ressources extérieures p.13

Travail collectif, fruit de nombreuses expériences et recueil de coordonnées utiles, ce *Toitoriel* est destiné aux personnes qui souhaitent soutenir les familles sans toit, dont les enfants sont scolarisés dans un établissement scolaire lyonnais.

Introduction

Associer les familles :

"Ce qui est fait sans moi est fait contre moi", Nelson Mandela.

Avant d'amorcer une quelconque démarche d'aide, il est essentiel d'associer les familles concernées, de leur faire connaître et comprendre les démarches qui seront entreprises avec elles et pour elles. S'il y a des événements organisés autour de ces personnes, il faut leur demander leur autorisation (presse, photos, etc.).

Les directives nationales concernant les familles sans logement et sans abri varient au gré des ministères. Et les intentions ne sont pas toujours bienveillantes vis-à-vis des familles en situation irrégulière. Dans toutes les démarches que vous entreprendrez avec les familles, attention donc à ne pas trop exposer celles-ci en ne communiquant que le strict nécessaire aux interlocuteurs que vous aurez l'occasion de rencontrer (institutions, presse, etc.). A titre d'exemple, la presse n'a pas besoin de connaître les noms de famille ; les prénoms, âges des enfants et école de scolarisation suffisent.

De manière générale, il est bon de garder une trace de chaque démarche afin que les actions des uns ne rentrent pas en concurrence avec d'autres actions.

De plus, c'est une manière plus efficace de relancer les démarches auprès des institutions qui seront sollicitées.

1- Les démarches institutionnelles

Lorsque vous avez connaissance d'élève.s sans abri, il est important de vérifier que toutes les démarches institutionnelles ont été accomplies par la famille. Bien souvent les familles en grande précarité n'ont pas une bonne connaissance de leurs droits et cumulent parfois les difficultés (illettrisme, situation irrégulière sur le territoire,...).

Il convient donc de vérifier ou de lancer un certain nombre de démarches au sein de l'école mais aussi auprès d'autres institutions.

a) Que faire au sein de son établissement scolaire?

- Dans une école :
- l'assistant.e social.e de l'école : toutes les écoles lyonnaises en ont un.e. C'est la première personne qui doit être prévenue et qui doit rencontrer la famille le plus rapidement possible. En cas de besoin, elle peut faire appel à un interprète. C'est elle qui doit faire le lien avec les services sociaux de la ville (Maison de la Métropole pour les Solidarités) qui pourront aider dans les démarches administratives (domiciliation, aides alimentaires...).
- Comment : l'assistant.e social.e fait partie de l'équipe médico-sociale et si il/elle n'est pas tout le temps présente sur l'école, il/elle peut facilement être joint.e par téléphone (ses coordonnées sont communiquées à tous les parents en début d'année).
- les services académiques de l'éducation
- C'est une démarche qui peut être faite par une association de parents d'élèves, mais aussi par le/la directeur(trice) de l'école, le conseil des maîtres ou un.e enseignant.e seul.e.
- Le courrier est à adresser au DASEN, sous couvert de l'inspecteur.trice de la circonscription concernée par la situation.(cf modèle de courrier)
- Le/la directeur/trice peut aussi contacter les assistant.e.s de service social scolaires de la DSDEN.
- tel 04 72 80 69 77
- ce.ia69-ascteleves@ac-lyon.fr
- <http://www.ac-lyon.fr/dsden69/pid32913/service-social.html>
- les associations de parents d'élèves : la *FCPE* recueille les informations concernant ces situations par le biais des associations de parents ou des enseignants, pour engager par la suite une démarche collective.
- Vous pouvez leur adresser rapidement une liste (toujours avec l'accord des familles) mentionnant : noms et prénoms des parents, date de naissance, nom, prénom et date de naissance de chaque enfant de la fratrie. Ainsi que le nom de l'école et de la commune où ils sont scolarisés.

- La FCPE adresse ces informations à «Jamais Sans Toit Rhône» et à la Préfecture du Rhône.
- **contact@fcpe69.fr**
- Il est important que les associations de parents d'élèves soient informées des situations d'élèves en grande précarité car c'est sur eux que reposera une partie de la mobilisation autour de la / des familles en difficulté.
- Le lieu accueil parents (LAP) : dans certaines écoles lyonnaises, c'est un lieu de rencontre entre parents qui peut constituer un point de départ à la sensibilisation des parents d'élèves de l'école sur les situations de grande précarité de certaines familles.
- Dans un collège, un lycée :
 - contacter les assistant.e.s de service social scolaires de la DSDEN.
 - tel 04 72 80 69 77
 - ce.ia69-ascteleves@ac-lyon.fr
 - <http://www.ac-lyon.fr/dsden69/pid32913/service-social.html>
 - contacter la FCPE de la même manière
- **(à compléter).**

b) les démarches institutionnelles en dehors de l'école

- **le droit à l'hébergement d'urgence** (droit pour tous, sans distinction de situation administrative): il concerne et s'applique normalement à toute personne ou famille sans abri. Les démarches à faire pour en bénéficier sont les suivantes :
- **Inscription et diagnostic social auprès de la MVS (Maison de la Veille Sociale)** : elle permet aux familles de se faire recenser comme sans domicile. Cette inscription est nécessaire pour pouvoir ensuite appeler le 115 (samu social) et ainsi espérer accéder à un hébergement d'urgence (en particulier pendant la période hivernale).
- C'est par la MVS que passent toutes les attributions d'hébergement (hôtels, foyers, gymnases).
- Rue Chaponnay, angle rue Duguesclin métro B place Guichard
- 04 78 95 00 01

- Lundi, mardi 9H-12h et 14h-17h
- Jeudi 13h-18h
- Mercredi, vendredi 9h-12h
- Sans RV
- **Appel au 115** : Après inscription auprès de la MVS, les familles doivent impérativement appeler chaque matin le 115.
- Si les familles sont logées chez des citoyens, ou sont abritées en squat, il ne faut surtout pas le mentionner durant l'appel. Car ces situations apparaîtraient moins prioritaires que d'autres.
- Le 115 : il faut appeler une 1ère fois pour toute la famille (surtout si elle ne parle pas français), attendre patiemment que quelqu'un réponde, puis donner la composition de la famille et les dates de naissance de chacun.e. Ensuite quand on rappelle il suffit de donner une date de naissance pour être identifié ; l'entrée de leur logiciel est par date de naissance pour éviter les homonymies. Le 115 est gratuit. Il faut renouveler l'appel même si on a toujours la même réponse négative.
- Si les familles possèdent un n° de téléphone, Il est bien qu'elles puissent le donner pour être tenue au courant d'une solution d'hébergement.
- Attention : il faut bien informer les familles que si elles refusent un hébergement (à cause de la distance du lieu de scolarisation bien souvent) elles risquent de ne plus s'en voir proposer.
- **L'insertion et l'accompagnement social :**
- **les maisons de la métropole pour les solidarités** : à Lyon, elles constituent un regroupement des CCAS et des maisons de la métropole. Elles sont le guichet unique d'entrée pour toute demande d'accompagnement et de prestations sociales.
- A minima, elles sont indispensables à toutes les familles sans domicile fixe car elles permettent de
- bénéficier d'une domiciliation (utile pour recevoir du courrier, s'inscrire à l'école,...)
- Les professionnels des maisons de la Métropole pour les solidarités vous accompagnent pour :
- faire face aux difficultés de la vie quotidienne (se nourrir, se loger, gérer son budget, se soigner),

- préserver l'autonomie,
- *favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle, étudier vos droits au RSA*
- prendre soin des tout petits,
- aider les enfants à bien grandir,
- attribuer une adresse administrative.
- Le premier contact se fait sans RDV. Il suffit de se rendre à la MDMS la plus proche :

2 - La mobilisation citoyenne

Deux approches peuvent coexister : la solidarité citoyenne pour parer à l'urgence d'une part et la lutte politique de l'autre. Il s'agit de dénoncer le non respect du droit, pour créer un rapport de force avec les autorités et ainsi faire avancer la situation des familles soutenues. Mais aussi pour sensibiliser d'autres personnes sur les conditions de vie de ces élèves sans toit, notamment les parents d'élèves, et créer ainsi une mobilisation citoyenne.

Ces deux approches ne s'excluent pas l'une l'autre. Il faut néanmoins veiller à ne pas tomber dans la simple action de charité pour deux raisons : d'une part, elle n'apporte aucune solution de droit commun qui permette à la famille de s'insérer. D'autre part elle mobilise beaucoup d'énergie pour tenter de pallier les défaillances des pouvoirs publics et n'offre donc pas de solution pérenne.

La suite de ce toitoriel mêle donc les deux démarches (solidarité citoyenne et lutte politique), les deux s'entremêlant souvent :

a) Monter un collectif de soutien

Seul on s'épuise, plus on est nombreux, plus on est fort.

Il faut donc faire connaître la situation aux autres enseignant.e.s, aux parents d'élèves et aux habitant.e.s du quartier. Pour cela, on peut :

- en parler en conseil des maîtres et demander qui est prêt à s'impliquer pour aider la/les famille.s concernée.s.
- en parler aux associations de parents d'élèves présentes dans l'école
- faire passer un mot dans tous les cahiers de liaison et afficher devant l'école pour informer les parents de la situation et les inviter

à participer à une première réunion en vue de monter un comité de soutien,

- recueillir à l'aide de ce même mot les adresses mails et n° de téléphone des parents qui souhaitent être informés (mais ne peuvent pas forcément participer aux réunions),
- associer les parents des familles sans toit à cette réunion pour qu'ils soient parties prenantes et acteurs des actions qui seront décidées,
- convenir dès cette première réunion d'actions afin de créer une dynamique et programmer de suite une deuxième réunion,
- créer une liste de diffusion mail (<https://framalistes.org/>) et téléphonique (comme whatsApp) pour informer et créer une dynamique.
- mandater une ou deux personnes qui feront le relais entre le comité de l'école et l'intercollectif «Jamais sans toit» en participant aux réunions et en envoyant/recevant les infos sur la liste de diffusion ecolelogement69@lutttes-unitaires-rhone.org.

b) Organiser une action autour de l'école et du quartier

L'objectif est multiple : faire connaître la situation au sein de l'école et dans le quartier, récolter un peu d'argent pour pallier à l'urgence, médiatiser la situation.

Selon le/les objectif.s recherché.s, l'action envisagée peut-être de différente nature : goûter/soupe/repas solidaire en vue de récolter de l'argent, repas ou apéro partagé pour créer un moment de convivialité et de cohésion, rassemblement devant l'école,...

Dans tous les cas, il est indispensable de rendre visible l'événement :

- - une banderole qui reste visible devant l'école pour montrer que la mobilisation ne s'arrête pas aux événements organisés permet aux riverains d'être informés, aux parents d'élèves de maintenir la mobilisation,
- - communiqué de presse en amont de l'événement et invitation de la presse locale (le progrès, Lyon Capitale, la tribune de Lyon, rue89Lyon, radio Canut) et si possible moins locale (une liste de contacts presse est disponible sur demande : jamaissanstoit69@riseup.net)
- - envoi de l'événement sur la liste école logement : ecolelogement69@lutttes-unitaires-rhone.org

- - communication sur les réseaux sociaux :facebook (<https://www.facebook.com/jamaissanstoit69/>)et twitter (@jamaissanstoit) du collectif « Jamais sans toit »
- - article sur Rebellyon, média collaboratif de relais des luttes lyonnaises sur lequel il est possible de publier un article, un événement, un communiqué de presse (il faut cliquer sur l'icône «publiez» situé en haut à droite de la page d'accueil : <https://rebellyon.info>
- - la FCPE69 peut publier l'information sur son site
- information des syndicats d'enseignants (qui, pour les suivants, relaieront généralement l'information) en leur envoyant les communiqués de presse :
- - CGT educ'action : educationcgtlyon@orange.fr
- - CNT : [educ69 \[at\] cnt-f.org](mailto:educ69[at]cnt-f.org)
- - Sgen CFDT : lyon@sgen.cfdt.fr
- - Snuipp : snu69@snuipp.fr
- - Sud éducation : rhone@sud-arl.org

Il est important de bien expliquer que la démarche s'inscrit dans un réseau de collectifs, local mais aussi départemental, coordonné au sein de l'intercollectif «*Jamais sans toit* ».

Si l'événement s'inscrit dans une action collective «*Jamais sans toit*», cela accentuera la portée médiatique et amplifiera la pression sur les autorités qui sauront qu'elles auront alors à faire à un réseau et non pas à un comité isolé.

De manière générale, pour communiquer sur la situation des familles, là encore, le mieux est d'associer celles-ci, de préparer ces temps d'échange avec la presse en amont, et de laisser les journalistes parler aux familles si elles souhaitent le faire. Ce sont les premières concernées et elles savent mieux que personne ce qu'elles vivent.

c) Alerter les autorités

En parallèle des actions organisées par le comité de soutien, il est indispensable d'alerter les autorités et d'essayer d'instaurer un dialogue avec elles.

Dans le cas d'une demande d'hébergement d'urgence la compétence relève de l'Etat et donc des services de la Préfecture. Un courrier doit donc être envoyé au Préfet :

- M.Pascal Mailhos
- HOTEL DE PREFECTURE DU RHÔNE
- 106 rue Pierre Corneille
- 69003 LYON

pref-dircab-pref69@rhone.gouv.fr

Pour autant, il ne faut pas s'empêcher d'**envoyer des courriers aux élus locaux**. Ce sont souvent auprès de ces élus, plus sensibles à l'opinion publique, que l'on pourra trouver des interlocuteurs à même de relayer nos demandes.

Maire de Lyon:

Mr Gérard Collomb

Mairie de Lyon

1, place de la Comédie

69205 Lyon cedex 01

Maire d'arrondissement et Adjoint à l'Éducation

Député.e de circonscription

Si le soutien porte sur un mineur isolé, c'est la métropole qui est l'autorité compétente en la matière et qui doit donc être interpellée prioritairement.

Président de la métropole

Mr David Kimelfeld

Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569

69505 Lyon Cedex 3

Adresse courriel:

pour les élus de la ville: prénom.nom@mairie-lyon.fr

pour les élus métropolitains: pnom@grandlyon.com

L'intercollectif Jamais Sans Toit tente de recenser toutes les familles d'élèves sans toit de l'agglomération. L'objectif est double : décompter le nombre d'enfants laissés à la rue et médiatiser cet état de fait, et présenter cette liste à la préfecture en demandant à minima un hébergement pour toutes ces familles.

L'expérience nous a montré qu'une famille soutenue par le collectif a plus de chances de se voir attribuer un hébergement.

Il faut donc envoyer pour chaque membre de la famille, les noms, prénoms, date de naissance et établissement de scolarisation des enfants à *Jamais sans toit* (jamaissanstoit69@riseup.net)

Si les démarches auprès des autorités n'ont pas permis l'obtention d'un hébergement (ce qui est malheureusement souvent le cas), la famille peut saisir le Défenseur des Droits lorsqu'un refus de prolongation de l'hébergement d'urgence a été prononcé.

Formulaire en ligne à remplir à cette adresse :

<https://www.defenseurdesdroits>

jean.rivoire@defenseurdesdroits.fr

d) Occuper son école, son collège ou son lycée

Chaque année, des écoles et des collèges servent d'abri aux élèves scolarisés et leurs familles.

Les locaux publics sont "réquisitionnés" pour la nuit (pas de perturbation du fonctionnement de l'école pendant la journée) par des enseignant.e.s et/ou parents d'élèves soutenu.e.s par des habitant.e.s afin d'alerter les autorités compétentes en matière d'hébergement d'urgence et pour mettre concrètement les élèves à l'abri !

Pensez à médiatiser ce type d'action car dans l'ombre elles n'auront aucune portée. Il s'agit de mettre en lumière le défaut d'actions de l'État.

Gardez en tête que plus une famille est soutenue et rendue visible par les collectifs plus les services de l'État s'en préoccuperont, sans cela leurs droits risquent d'être bafoués.

e) Les actions d'accompagnement social

C'est le coordonnateur de l'école qu'il faut contacter.

- Des cagnottes, des dons etc.

Des structures locales (voir plus haut) peuvent guider les familles dans les lieux où ils peuvent bénéficier de ces dons (nourriture, vêtements).

Mais si vraiment vous souhaitez récolter des fonds, des dons :

Pour associer les familles et aussi pour ne pas être dépassés par les sommes et (ou) les biens récoltés, il est plus simple de fixer des objectifs précis avec les familles dans le besoin en établissant avec eux la liste de leurs besoins précis.

Certains comités ont eu recours à des cagnottes en ligne pour élargir la base de donateurs.

Pour faciliter l'organisation des événements (goûter etc.) , de ces douches ou lessives solidaires, on peut utiliser un lien vers une application web simple qui respecte les données personnelles et permet de planifier un rendez-vous ou de prendre des décisions rap

Dans l'idéal et afin de ne pas s'épuiser et se substituer à des organismes effectuant déjà ce travail, les actions d'accompagnement social se limiteront à une orientation des familles vers les structures existantes.

Toutefois les actions suivantes peuvent être gérées par le collectif de soutien :

- des lessives solidaires, des douches solidaires :l'idée est de permettre aux familles de laver leur linge, voire de se laver. En organisant un roulement, un planning connu des familles et des rendez-vous précis pour donner et récupérer le linge.
- Dans certaines écoles où il y a des douches, il a été possible pour les enfants qui n'avaient pas de logement de se laver quelques jours par semaine. Soit les familles doivent être présentes, soit non (c'est selon la volonté des équipes et(ou) des familles).

Si les douches se déroulent sur le temps périscolaire, en fin de temps 2 du temps périscolaire ou sur le temps méridieidement et simplement. Aucune inscription préalable n'est nécessaire:
Framadate :<https://framadate.org>

3 - Les ressources extérieures

Ressource: <https://www.lyon.fr/sites/lyonfr/files/content/documents/2018-03/Guide%20urgence%20sociale%20Lyon%202017.pdf>

Être aider:

-La Maison de l'Habitat (ALPIL)

Pour les personnes en difficulté de logement, permanence d'accès aux droits pour les personnes en habitat précaire ou non conventionnel (squat, garage, bidonville...)

> **Accueil téléphonique**, les mardi, mercredi, jeudi – de 9h00 à 12h30 /
Téléphone : 04 37 70 67 47

> **Accueil sur rendez-vous**, les mardi & jeudi – de 9h00 à 12h30

> **Atelier DALO**, le mercredi à 14h00 – sur inscription préalable

> **Atelier Connaissance du Parc Social**, le jeudi à 14h00 – sur inscription préalable

281 rue de Créqui, Lyon 7ème

Tél. : 04 37 70 67 47

alpil@habiter.org

<http://www.habiter.org/>

SINGA:

SINGA est un mouvement citoyen international, qui a émergé en 2011, dont l'objectif est de favoriser l'émergence d'espaces et d'outils de rencontre, d'échange et de collaboration entre les personnes réfugiées et leur société d'accueil afin de stimuler le vivre ensemble, l'enrichissement culturel et la création d'emplois.

Via son réseau d'accueil, SINGA connecte citoyens français et personnes réfugiées pour des cohabitations temporaires.

Singa propose aussi des ateliers pour l'apprentissage du français.

41, rue Leynaud, Lyon 1er.

contactlyon@singa.fr – 07 68 73 54 80.

Bénéficiaire d'un repas:

L'accès à l'un des services d'aide alimentaire se fait dans le cadre d'un accompagnement social proposé par la Maison de la Métropole pour les Solidarités.

-le restaurant social de la ville de Lyon:

Pour les personnes en grande difficulté et sans ressources, le restaurant social municipal prépare et sert des repas chauds tous les midis, du lundi au vendredi.

Repas chaud sur table gratuit.

Déjeuner du lundi au vendredi de 11h30 à 14h45

19 rue Etienne Dolet, 69003 Lyon.

04 78 60 88 17

Métro B station place Guichard.

- Lyon Cité - Fondation Armée du Salut

131 avenue Thiers, 69006 Lyon

04 78 52 60 80

Métro A et B, Tram 1, station Charpennes.

Samedi, dimanche et jours fériés de 12h15 à 14h

sans rendez-vous. Repas chaud sur table gratuit.

-les Restaurants du Cœur

<http://rhone.restosducoeur.org/nous-trouver.php>

35 rue Bichat, **Lyon 2ème.**

04 78 37 94 65

Tram T1 arrêt Suchet, Métro A ou Tram T2 arrêt Perrache.

Inscriptions : lundi de 13h30 à 16h30.

13 bis rue Girié, **Lyon 3ème**

04 72 91 47 11

C9 ou C11 arrêt Maisons neuves; 69 arrêt Mareuil; 25, C8 ou C16 arrêt Dauphiné Lacassagne.

Inscriptions: lundi, mercredi de 9h à 11h30, mardi de 9h

à 11h30 et de 13h30 à 16h.

19 bis rue Dumont d'Urville, **Lyon 4ème**

04 78 30 13 19

S6 arrêt Croix-Rousse; C13 arrêt place Bertone ou Hôpital Croix-Rousse.

Inscriptions: lundi de 13h30 à 16h30

18 passage Faugier, **Lyon 7ème**

04 78 58 97 29

Métro B arrêt Debourg ou ligne C22 arrêt Mérieux Debourg.

Inscriptions: lundi, mardi et jeudi de 9h à 11h30.

143 bis avenue Sidoine Appolinaire, **Lyon 9ème**

04 78 25 94 63

Métro D arrêt Gorge de Loup puis rejoindre à pied, ou bus 90 express direction Saint-Just arrêt La Gravière.

Inscriptions: mardi de 13h30 à 16h15, mercredi de 8h30 à 11h15 et jeudi de 8h30 à 11h15 et de 13h30 à 16h15.

26 avenue Rosa Parks, **Lyon 9ème**

09 81 22 26 36

C6 arrêt centre social Sauvegarde ; 89 arrêt centre social Sauvegarde ; C14 arrêt Martinière

Inscriptions : lundi de 14h30 à 16h

La Croix-rouge:

30 rue Pré-Gaudry, 69007 Lyon.

04 28 29 66 70

<https://www.croix-rouge.fr/Annuaire/UNITE-LOCALE-DE-LYON6>

Le Secours Populaire:

Libre-service alimentaire après étude de la situation.

Métro B arrêt place Jean Macé.

Accueil sur rendez-vous.

21 rue Galland, 69007 Lyon

04 72 77 87 77

Epicentre:

Epi Centre est une épicerie solidaire et sociale qui vend des produits à bas coût à des personnes en difficultés.

104 Route de Vienne, 69008 Lyon

07 82 35 55 56

epicentre.lyon8@gmail.com

<http://www.epicentre-lyon.fr>

- Entraide Protestante de Lyon

Son pôle d'action sociale propose une boutique de vêtements, deux épiceries sociales, des cours de Français.

30 Rue Rachais, 69007 Lyon

04 72 71 00 31

-Accès à la restauration scolaire, aux activités périscolaires et tarifs qui s'appliquent aux familles sans abris:

S'adresser à l'AS de l'école. Les élèves peuvent bénéficier de la gratuité en obtenant l'aide à l'intégration scolaire.

Attention la restauration scolaire des collèges est gérée par la Métropole, elle ne relève pas de la commune.

S'habiller:

- Vestiaire Secours Populaire Français

6 rue Maurice Bellemain, Lyon 5e

04 78 40 87 92

Mardi de 9h30 à 11h45 et de 14h à 16h15. Jeudi de 14h30 à 17h30

8 rue Professeur Tavernier, Lyon 8e

04 37 90 29 91

Tram T4 arrêt Professeur Beauvisage

Mardi, jeudi de 14h30 à 17h.

- Restaurants du cœur :

Se renseigner au téléphone 09 63 69 86 39

Cf liste des centres ci-dessus.

Croix Rouge vesti boutique

242 rue de Créqui, 69003 Lyon

04 78 95 43 49

Métro B ou D station Saxe Gambetta.

Mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 13h30 à 17h

et le lundi de 13h30 à 16h30.

- Vestibus

Un camion qui se déplace les mardi jeudi et vendredi à Lyon et périphérie :sacs de couchage, couverture, vêtements.

06 64 15 73 63 ou appeler le 115 pour connaître les points de distribution sur le territoire

- La Bagage'Rue Cluzan:

Le service de bagagerie propose aux personnes qui ne savent pas où garder leurs affaires (effets personnels, bagages) de pouvoir accéder à un lieu sûr et de confiance pour garder celles-ci le temps d'une journée, d'une semaine, d'un mois ou plus...

Le service est ouvert :

- Le lundi de 7h à 8h30 et de 18h à 19h30
- Le mercredi de 7h à 8h30 et de 18h à 19h30
- Le jeudi de 7h à 8h30 et de 18h à 19h30
- Le samedi de 10h à 11h30 et de 18h à 19h30

47 rue Capitaine Robert Cluzan, 69007 Lyon.

Se doucher:

- Bains publics Gerland

13 RUE Benjamin Delessert Lyon 7

04 78 72 69 01

Lundi vendredi 7h30, 18h

Premier dimanche de chaque mois, 7h30 11h30

Une serviette, un savon, shampoing remis à l'entrée.

- Péniche Accueil, quai Gailleton, Lyon 2 (métro Ampère)

Adulte uniquement.

Lundi au vendredi 14h-17h 30

04 72 41 72 45

- Point accueil - association de l'hôtel social

douches, savon et serviettes, machines à laver, consignes, vestiaire de dépannage

Douches possibles (non mixtes) : lundi au vendredi 13h30, 16h30

Association LAHSO, 66 rue Etienne Richerand, Lyon 3

04 78 53 88 77

email :siege@lahso.org

Lessives possibles aussi sur Rendez-vous

Accéder au soin:

Les aides:

- L'Aide Médical d'État (AME)

Toute personne en situation irrégulière aussi peut bénéficier de l'AME. Pour bénéficier de L'Aide Médical d'État (AME), il faut justifier d'une présence d'au moins trois mois.

Faire la démarche au CCAS, et si cela n'avance pas, Médecin du Monde.

Une fois qu'il y a l'AME, ils peuvent aller chez le médecin libéral.

-La protection universelle maladie (Puma) :

Toute personne qui travaille ou réside en France de manière stable et régulière a droit à la prise en charge de ses frais de santé à titre personnel, de manière continue tout au long de sa vie (conditions d'ouverture des droits simplifiées).

-La CMU Complémentaire (CMU-C)

C'est une couverture maladie complémentaire gratuite destinée à faciliter l'accès aux soins des personnes disposant de faibles ressources et résidant en France de façon stable et régulière (sous conditions : résider en France depuis plus de 3 mois, être en situation régulière et avoir des ressources mensuelles inférieures à un certain montant.

Les lieux:

- Médecins du Monde

13 rue Sainte-Catherine, 69001 Lyon

04 78 89 99 99

Métro ligne A station Hôtel de Ville.

Réservé aux personnes sans couverture maladie.

Consultations médico-sociales gratuites, sur place: le lundi de 9h à 11h et du mardi au vendredi de 13h30 à 16h30 sans rendez-vous.

- Comité Départemental d'Hygiène Sociale: centre de santé, de prévention et de lutte anti-tuberculeuse,

Vaccinations publiques gratuites à partir de 6 ans

5 rue de Marseille, 69007 Lyon

04 72 73 12 76

Les PASS : la permanence d'accès aux soins de santé:

- Dispositif de prise en charge médico- sociale pour les personnes en situation de précarité sociale - accompagnement dans les démarches de reconnaissance de leurs droits :

- PASS Hôpital E. Herriot (pavillon K) - 5 pl. d'Arsonval, Lyon 3ème-
04 72 11 03 94
- PASS dentaire - Hôpital E. Herriot (pavillon A) - 5 pl. d'Arsonval - 04
72 11 02 15
- PASS pédiatrique - Hôpital femme-mère-enfant, 59 boulevard Pinel,
69500 Bron - 04 27 85 56
- PASS psychologique- Le Vinatier, 95 boulevard Pinel, 69500 Bron -
04 37 91 52 07

Rappeler aux familles l'existence des infirmières scolaires, au sein des écoles et des collèges.

Se rapprocher des équipes éducatives des établissements pour avoir les contacts et les lieux de consultation.

Pour les enfants de moins de 6 ans, se rendre à la PMI : suivi médical et vaccination

Une PMI dans toutes les MDM

France Humanitaire:

Problèmes dentaires: Lundi et jeudi sans rendez-vous, 14h-17h.

Problèmes ophtalmologiques: Mercredi sans rendez-vous, 14h-17h.

(mais téléphoner avant)

15 rue Cavenne, Lyon 7

04 72 73 02 25

Le planning familial:

Possibilité de consultations gratuites pour la santé gynécologique et les besoins en contraception.

15 rue de Bourgogne, Lyon 9ème

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

04 37 50 24 59

L'Opération BB2018 0-3 ans pour aider les enfants de moins de 3 ans, issus de familles en grande précarité est reconduite chaque année.

Elle est organisée par la Coordination alimentaire, constituée de différentes associations, soutenues par la Ville de Lyon et la Métropole.

operationbb2018@gmail.com tel pro 07 61 79 65 23

En 2018 :

Du mardi 3 juillet au vendredi 31 août

Les mardi et vendredi matin, de 9h à 12h

Au rez-de-chaussée du 29 rue Verlet Hanus, Lyon 3°

Elle comprend :

- une consultation par des professionnels de la PMI et de la Métropole de Lyon

- une distribution de produits d'hygiène et d'alimentation

Pour l'inscription, les familles doivent se présenter avec une fiche de liaison, remplie par un travailleur social de l'un des prescripteurs suivants:

- Maisons de la Métropole

- Maisons de la Métropole et des Solidarités

- OREE AJD

- Le MAS

- Médecins du Monde

Les familles en CADA ou en CHRS ne pourront pas bénéficier de cette aide.

Transports

Pour les adultes, les assistantes sociales de la MDM peuvent fournir un formulaire pour un abonnement TCL valable 6 mois, à 18 euros par mois.

Avec la carte AME, ils peuvent directement aller à la TCL pour bénéficier du même abonnement.

Les personnes qui sont en cours de démarches pour accéder à un titre de séjour, et qui peuvent le justifier, (*avec un récépissé de demande de titre de séjour sans droit au travail*) peuvent bénéficier d'un abonnement à 9 euros.

Si les enfants de la famille aidée est suivie par l'association *CLASSES*, il y a possibilité d'obtenir un abonnement mensuel TCL, à 9 euros par mois, pour les enfants scolarisés : pour les personnes sans ressource, avec accompagnement par une association ou une assistante sociale.

Scolarisation :

Pour les collégiens, il faut se rendre dans le collège de secteur, pour un test de positionnement (savoir si l'élève doit bénéficier d'un dispositif pour les élèves Allophones)

Au-delà de 16 ans, il faut se rendre dans les CIO (Centre d'information et d'Orientation), pour avoir un rendez-vous au CASNAV pour un test de positionnement.

CASNAV de l'académie de Lyon

Tél. :04 72 80 66 08 (ou 06 ou 02).

Pour toutes questions concernant ces situations, contacter l'association C.L.A.S.S.E.S.

C.L.A.S.S.E.S.

c/o LDH

34 Cours de Verdun

69002 LYON

classes069@gmail.com

<https://classes069.blogspot.com/>

Situation administrative des personnes qui ne sont pas françaises : droit au séjour, en situation régulière, « sans papiers » demandeur d'asile.....

-*CIMADE* (association qui s'occupe du droit des étrangers) :

33 rue Imbert Colomès

69001 Lyon

Arrêt « Pouteau » du bus S6.

Tel :04 78 28 47 89

Emploi :

Attention, il faut avoir un droit au séjour pour travailler , sauf pour les ressortissants européens.

-Pôle Emploi

L'inscription au Pôle Emploi est importante car c'est Pôle Emploi qui est prescripteur pour les formations et valide l'orientation éventuelle vers un poste de travail en insertion dans une structure d'insertion par l'activité économique.